PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 11 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

<u>Présents</u>: BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents: ALBOUY Florent, BONNET Jérôme.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2023 est approuvé.
- Lecture de l'ordre du jour :
- Subventions aux associations
- Création des emplois saisonniers 2023
- Vente des pavillons du village de vacances : estimation
- Réfection de la route de Cabanes : résultat de l'appel d'offres
- Réfection des logements de la grange Bony (loggias et salles de bain) : avenant lot 2 menuiseries
- Aménagement de la cuisine de la grange de Pleau : proposition d'honoraires
- Devis:
 - 🖔 Elagage des sapins du stade de foot de Pleau
 - Modification de l'éclairage public à Bussières
 - Réfection des peintures des logements 1 et 3 de la grange Bony
 - Bâches exposition photos CABANIS
 - Buron de Pleau : Aménagement de l'accès escalier extérieur
- Pose de 2 canalisations souterraines à La Barthe : convention de servitude par la section de La Barthe au profit d'ENEDIS
- Point sur la reprise du village de vacances
- Ouestions diverses

1. Subventions aux associations :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

AAPPMA (Société de Pêche)	400,00
ADA ESPALION	664,35
ADMR CARLADEZ	800,00
AFM TELETHON (Lutte Myopathie)	500,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS DU CARLADEZ	1 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	500,00
APE DU COLLEGE	600,00
APE ECOLE DE BROMMAT	4 000,00
ASS ASSISTANTES MATERNELLES CARLADEZ	200,00
ASSOCIATION CHAT SANS TOI(T)	500,00
ASSOCIATION PASSERELLE (insertion)	100,00
ASSO RESIDENCE PARC DE LA CORETTE	500,00
ASSOCIATION SPORT SCOLAIRE (COLLEGE)	120,00
ASSOCIATION SPORT SCOLAIRE SECTION EQUESTRE	375,00
AU FIL DE L'EAU	3 500,00
BADMINTON CLUB DU CARLADEZ	300,00
CARLADEZ GOUL SPORTIF *	2 900,00
CIEL EN CARLADEZ	500,00
CINEMUR	600,00
CLUB BASKET du Carladez	300,00
CLUB DES AMIS DE BROMMAT	1 500,00
COMITE DES FETES	12 000,00
CROIX ROUGE NORD AVEYRON	1 000,00
CYCLO CLUB	500,00
ECOLE DE MUSIQUE (Loisirs et culture)	532,00

FNACA	500,00
JUDO CLUB	500,00
LA GRANDE FAMILLE	1 800,00
LE VALADOU	500,00
LES MARCHEURS DU CARLADEZ	100,00
LES VIEUX VOLANTS DU CARLADEZ	100,00
MOTO CLUB DU CARLADEZ	600,00
PETANQUE DU CARLADEZ	100,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00
RESTAURANTS DU CŒUR	200,00
SKI CLUB	700,00
SOCIETE DE CHASSE	850,00
ASS CARLADEZ COUNTRY DANSE EN LIGNE	100,00
FETE DE L'ELEVAGE	3 500,00
Montant total	43 541,35

^{*} La subvention 2023 du Carladez Goul sportif comprend la subvention annuelle de 1900€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle demandée par le club pour l'organisation des 20 ans d'existence de CGS (1000€).

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réunion qui a eu lieu le 9 mai en présence des maires et adjoints du Carladez.

Lors de cet échange, Monsieur IGNACE Pierre, Maire de Mur-de-Barrez a fait part aux élus de son regret de ne pouvoir attribuer une subvention à toutes les associations compte tenu de son budget.

Après discussion, les élus de Brommat, décident, en soutien à Mur-de-Barrez et pour ne pas pénaliser les associations, d'octroyer une subvention supplémentaire et exceptionnelle aux associations qui ne pourront être subventionnées par la Commune de Mur-de-Barrez :

➤ AAPPMA: 300€

➤ Association passerelle : 150€

➤ Amicale Résidence du parc de la corette : 100€

> Carladez Goul sportif: 500€

➤ Badminton club du Carladez : 150€

▶ Basket club du Carladez : 300€▶ Cyclo club du Carladez : 300€

➤ Le valadou : 100€

Les marcheurs du Carladez : 150€
 Moto club du Carladez : 100€
 Pétanque club du Carladez : 300€

Soit un montant total de 2450€

Les montants supplémentaires correspondent aux montants attribués par la commune de Murde-Barrez à chacune de ces associations en 2022.

Le montant total des subventions accordées s'élève donc à 45 991.35€

Un budget de 45000€ avait été alloué aux associations. Il sera donc nécessaire d'alimenter le compte 6574 (subventions). Le conseil municipal y est favorable.

II. Création des emplois saisonniers 2023.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer les emplois suivants pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à la voirie, à l'entretien des espaces verts, à la piscine municipale et au moulin de Burée;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la création d'emplois d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour aider les employés communaux à l'entretien de la voirie et des espaces verts du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour assurer l'accueil et l'encaissement des entrées à la piscine municipale du 1er juillet au 31 juillet 2023
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour assurer l'accueil et l'encaissement des entrées à la piscine municipale du 1^{er} août au 31 août 2023
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour assurer le ménage à la piscine municipale ainsi que l'accueil et les visites au moulin de Burée du 1^{er} juillet au 31 août 2023

III. Vente des pavillons du village de vacances : estimation.

Dans l'objectif de mettre en vente les pavillons du village de vacances, la commune a fait intervenir un géomètre afin qu'il procède au découpage des futurs lots ainsi que deux agences immobilières pour qu'elles procèdent à l'estimation des bâtiments.

Monsieur le Maire présente le plan de découpage ainsi que les estimations.

Les élus constatent qu'il y a de forts écarts entre les deux estimations.

Les membres de la commission bâtiments proposaient d'opter pour une mise en vente au prix moyen des deux propositions.

Le débat s'ouvre ; pour certains, le prix reste élevé compte tenu des nombreux travaux à effectuer pour rendre le bien habitable. Cela pourrait dissuader certains acquéreurs alors que le but de ces ventes était de permettre à des familles avec enfants de s'installer sur la commune.

Pour d'autres, le prix proposé convient.

Après discussion, les élus décident de laisser venir les offres, et d'étudier, au fur et à mesure les propositions qui seront déposées.

IV. Réfection de la route de Cabanes : résultat de l'appel d'offres

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2023 il avait été décidé par délibération n°2023-006 de publier l'appel d'offres pour les travaux de réfection et d'élargissement de la route de Cabanes selon une procédure adaptée ouverte selon des critères suivants : 60% sur la valeur technique et 40% pour le prix.

La publication s'est déroulée du 27 mars 2023 au 21 avril 2023 pendant laquelle deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et après analyse des candidatures les deux propositions sont recevables :

• Entreprise COLAS (Onet-le -Château 12)

- Tranche ferme : 260 721.14€TTC

- Tranche optionnelle 1 : 251 288.89€TTC

- Tranche optionnelle 2 : 82 531.66€TTC
Soit un montant total de 594 541.69€TTTC

• Entreprise SA SOULENQ (Brommat 12)

- Tranche ferme : 183 242.21€TTC

- Tranche optionnelle 1 : 198 975.90€TTC

- Tranche optionnelle 2 : 75 795.38€TTC Soit un montant total de 458 013.50€TTTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SA SOULENQ, offre économiquement la plus avantageuse et autorise le Maire à signer tous les documents.

V. Réfection des logements de la grange Bony (loggias et salles de bain) : avenant lot 2 - menuiseries.

Madame PRUNET Lucie, présidente de la commission bâtiments, rappelle que l'entreprise SARL BESOMBES (12) est titulaire du LOT 2 MENUISERIES des travaux d'aménagement de deux salles de bain et restructuration de trois loggias à la Grange Bony. Elle explique qu'une réorganisation des travaux est nécessaire ; l'entreprise BESOMBES effectuera une partie du chantier donné initialement à d'autres entreprises. L'objectif étant de diminuer le nombre d'intervenants pour faciliter et accélérer la réalisation des travaux. Cela entraine une modification des prestations envisagées et donc des coûts supplémentaires modifiant ainsi le montant initial du marché :

Avenant SARL BESOMBES lot 2 menuiseries: + 3844.80€ T.T.C.

Soit pour le marché :

Marché initial H.T. : 22 214.80 € Avenant H.T. : + 3 204.00 € Total H.T. : 25 418.80 € Total T.T.C. : 30 502.56 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

VI. Aménagement de la cuisine de la grange de Pleau : proposition d'honoraires

Madame PRUNET Lucie, présidente de la commission bâtiments, présente la proposition d'Amélie COUFFIGNAL, Architecte et Jérôme RUSSERY, Economiste de la construction pour une mission de maitrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la cuisine de la grange de Pleau. Les travaux envisagés consisteraient à :

- Aménager l'extérieur
- Isoler le bâtiments (remplacement des huisseries)
- Rendre le bâtiment plus attractif (création d'ouverte, puit de lumière)
- Mettre les cuisines aux normes
- Rendre la salle plus fonctionnelle pour l'adapter aux évènements qui y sont organisés (repas avec de nombreux convives)

La mission comprend différentes phases : l'état des lieux, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif, l'autorisation d'urbanisme (PC ou DP), le dossier de consultation des entreprises, l'appel d'offres, le suivi de chantier et la réception des travaux ; la proposition d'honoraires s'élève à un taux de 14% H.T. sur le montant des travaux (taux correspondant à un montant de travaux entre 50 000 et 150 000€ H.T.)

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la mission.

VII. Devis.

Monsieur le maire présente les devis suivants :

- Elagage des sapins du stade de foot de Pleau :
 - VALLAT Anthony: 3 420.00€ T.T.C.
 - PINQUIER Alain: 6 096.00 T.T.C.

Le devis de l'entreprise VALLAT Anthony est retenu

- Déplacement et ajout d'un point lumineux à Bussières :
 - Devis Eiffage : 2 356.15€ = devis validé
- Réfection des peintures des logements de la grange BONY :
 - Logement 1: devis HERMAL Eric: 2 018.69€ T.T.C
 - Logement 3: devis HERMAL Eric: 5 367.67€ T.T.C.

Les deux devis sont approuvés

- Exposition photos « vivre Brommat » :
- Réalisation de 31 bâches pour l'exposition de portraits d'habitants dans le bourg : devis de l'atelier Baryté : 3 705.24€ T.T.C.
- Réalisation de 11 panneaux « dibond » pour l'exposition de paysages au buron : devis de l'atelier Baryté : 3 873.20€ T.T.C.
- Publicité (livres, flyers, affiches): Devis d'125 imprimerie: 1 476.79€ T.T.C

Monsieur le Maire explique que, Lucie Prunet et lui-même, en collaboration avec Monsieur CABANIS, photographe, ont choisi les 31 photos qui seraient exposées ainsi que l'emplacement des portraits dans le bourg.

Madame PRUNET Lucie précise que la taille des bâches a été définie en fonction du lieu où elles seraient exposées.

Les devis ci-dessus sont validés.

L'exposition se déroulera du 15 juin au 15 septembre. Le vernissage aura lieu le vendredi 16 juin à la salle Bruel, les élus de Brommat, du canton et du Département seront conviés ainsi que toutes les personnes photographiées. Le secrétariat de mairie se chargera d'envoyer les invitations.

Buron de Pleau :

- Accès buron : Devis SOULENQ TP : parking + allée piétonne : 6 485.82€ T.T.C = devis validé
- Escalier buron : devis PELLAT :
 - o Escalier avec palier et garde-corps variante 1 : 6 388.80 € T.T.C.
 - o Escalier avec palier et garde-corps variante 2 : 6 027.00€ T.T.C. = devis validé

VIII. Pose de 2 canalisations souterraines à La Barthe : convention de servitude par la section de La Barthe au profit d'ENEDIS.

Monsieur le Maire explique que diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés suivantes :

• La pose de deux lignes électriques souterraines sur les parcelles cadastrées Section E n°102 et 105 au lieu-dit La Barthe appartenant à la section de La Barthe, bande de 3 mètres de large, sur une longueur totale de 38 mètres ainsi que ses accessoires.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus.

IX. CONSULTATION DE PLUSIEURS OPERATEURS ECONOMIQUES POUR DIVERS TRAVAUX.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consulter plusieurs opérateurs économiques pour la réalisation des travaux suivants :

- Travaux sur la route de Pleau qui s'affaisse
- Reprise des glissements de terrains sur la route de Pailhès
- Réalisation d'un réseau de pluvial à Mayrinhac

Le Conseil Municipal, après discussion, est favorable à la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à procéder à une consultation auprès de 4 entreprises :

- SA SOULENO à Brommat
- COLAS à Onet-le-Château
- BERTRAND à Vic-sur-Cère
- RAYNAL à Pierrefort

X. Point sur la reprise du village de vacances

Monsieur le Maire et Madame DUVAL NOLORGUES donnent quelques précisions sur le dossier de reprise du village de vacances :

- La commune est toujours en attente du document d'arpentage
- Monsieur le Maire a contacté ENEDIS au sujet du transformateur ; il doit être mis en relation avec l'entreprise missionnée par ENEDIS.
- Une réunion a eu lieu avec Maitre SONILHAC COULON, notaire, au cours de laquelle un point sur les travaux et le bail a été fait. Le montant du loyer encaissé durant la durée du bail devra couvrir à minima l'ensemble des frais que la commune aura à sa charge (travaux, taxe foncière, assurance). Compte tenu de cette information, le montant du loyer a pu être calculé.

- Suite à cette réunion, les élus de la commission ont rencontré la famille DELMAS pour évoquer les termes du bail et le montant des loyers. Un accord a été trouvé.
- La prochaine étape sera la réunion avec Julie Azarli missionnée par Aveyron ingénierie pour la partie travaux, elle aura lieu le 25 mai prochain à 9h30

XI. Questions diverses.

Christiane DUVAL NOLORGUES évoque deux sujets :

- PERCE NEIGE: les responsables de l'association et la MDPH doivent rencontrer l'ARS le 30 juin prochain.
- Bulletin communal : la réunion de la commission communication aura lieu le 15 mai prochain pour évoquer le p'tit journal de mi-année.

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu mi-juin.

Séance close à 23h40

Le Maire,

Didier CAYLA

La secrétaire,

Lucie PRUNET

